



Février 2019

Du perce-neige, la blanche fleur, est la violette de la Chandeleur.

➤ **Jobs d'été pour nos étudiants**

"Parasol, soleil et sable chaud...", cela fait du bien au moral de penser aux vacances ! Et qui dit grandes vacances, dit jobs d'étudiant(e)s.

Comme chaque année, nous proposons aux étudiants, domiciliés dans notre Commune, de mettre leur dynamisme et leur savoir-faire au service des enfants ou de la collectivité par le biais d'un job d'été :

- Animateur(trice) à la plaine (min. 16 ans) ;
- Animateur(trice) à la Sittelle (min. 16 ans) ;
- Jobiste pour des travaux d'intérêt général (min. 15 ans).

Pour les travaux d'intérêt général, seule la candidature des étudiants n'ayant jamais travaillé pour les T.I.G. sera prise en considération (8 places disponibles).

Comment ? Rien de plus simple. Il vous suffit de faire parvenir une lettre de motivation reprenant notamment vos disponibilités et un curriculum vitae à l'Administration communale d'Ouffet, rue du Village 3, **pour le 1^{er} avril 2019 au plus tard.**

➤ **Bibliobus – Horaires 2019**

En 2019, Le bibliobus s'arrêtera uniquement le 1^{er} jeudi du mois à :

- ✓ L'école communale de Warzée de 10h25 à 11h00 ;
- ✓ L'Athénée Royal d'Ouffet de 11h15 à 13h00 (horaires de vacances scolaires de 10h30 à 10h50) ;
- ✓ L'Athénée Royal d'Ouffet (section primaire) de 13h30 à 14h30 (horaires de vacances scolaires de 10h30 à 10h50).

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez les différentes dates de passage :

Mois	1 ^{er} jeudi
Janvier	3*
Février	7
Mars	7*
Avril	4
Mai	2
Juin	6

Mois	1 ^{er} jeudi
Juillet	4*
Août	-
Septembre	5
Octobre	3
Novembre	7
Décembre	5

* = Horaire de vacances scolaires

➤ Comment signaler une panne d'éclairage public ?

A ce propos, il ne nous semble pas superflu de rappeler les modalités pour signaler une panne d'un luminaire d'éclairage public dans notre commune (rappel article de mai 2013 et février 2014).

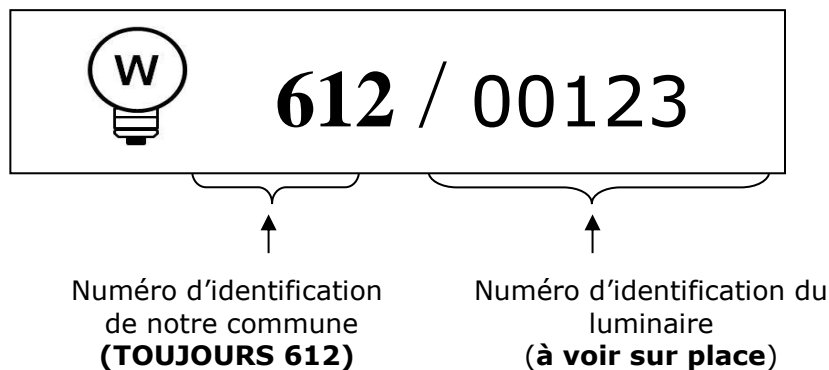
S'il est toujours possible de signaler les pannes à la Commune, il l'est également de le faire directement sur Internet !

ORES a identifié chacun des luminaires ou des ouvrages d'éclairage public communal au moyen d'une plaquette signalétique. Celle-ci porte un numéro unique pour chaque luminaire.

Quel que soit le moyen utilisé pour signaler une panne, il convient de signaler le numéro du luminaire concerné.

La plaquette signalétique peut être horizontale, verticale, en plastique rigide, en aluminium ou encore sous forme d'étiquette autocollante.

L'identification se présente toujours comme suit :



Désormais, pour signaler un luminaire en panne ou un quelconque problème d'éclairage public, il vous suffit de :

1. **Relever le numéro d'identification du poteau d'éclairage public défectueux ;**
2. *Vous rendre sur le site internet www.ores.net, à la rubrique **Signaler un lampadaire en panne**, compléter les informations et indiquer le numéro d'identification complet ou l'adresse du luminaire en panne.*

Si vous le souhaitez, vous aurez également la possibilité de demander à être informé de l'état d'avancement du dépannage.

Vous n'êtes pas connecté à Internet ?

Qu'à cela ne tienne, il vous suffit d'appeler :

- le centre d'appels d'ORES au 078/78.78.00 ;
- ou les services communaux au 086/36.61.36.

➤ **Moncondroz.be – Inscrivez votre entreprise**

Besoin d'aide pour inscrire votre activité sur Moncondroz.be ?

Rejoignez-nous, nous compléterons votre fiche entreprise ensemble.

Promis, ce sera simple et rapide !

Où ?

À Ouffet, mardi 12 février, de 8h00 à 9h00, à l'administration communale, rue du Village 3, dans la salle du conseil.

Pour mieux vous accueillir, merci de nous confirmer votre participation, par mail : info@moncondroz.be, par téléphone : 085/27.46.10 ou auprès d'Arnaud MASSIN, Echevin de l'information au 0473/44.04.91 ou par mail a.massin@gmail.com.

➤ **Tennis Club d'Ouffet – Montant des cotisations 2019**

Montant des cotisations 2019

	Si le paiement est effectué	
	AVANT Le 15 avril	APRES Le 15 avril
Adulte	90 €	100 €
Pensionné(e) (plus de 60 ans le 1 ^{er} janvier 2019)	80 €	90 €
Etudiant(e) né(e) en 2002 et avant	60 €	70 €
Enfant né(e) entre 2003 et 2008	45 €	55 €
Enfant né(e) en 2009 et après	30 €	40 €
Mbre apporteur adulte et étudiant(e) né(e) en 2002 et avant	40 €	50 €
Membre apporteur étudiant(e) né(e) entre 2003 et 2008	30 €	40 €
Membre apporteur enfant né(e) en 2009 et après	20 €	30 €
Forfait famille (Ensemble des pers. vivant sous le même toit)	220 €	230 €
Réservation horaire/terrain	10 €	

*Etre membre donne le droit d'inviter 5 fois au cours de l'année en simple et/ou en double.

Si vous ne savez plus si vous avez payé ou non votre cotisation, vous pouvez « interroger » le trésorier, Monsieur Frédéric MOES (0478/773157 ou moesfrederic@gmail.com)

NB : Certaines mutuelles remboursent (une partie de) la cotisation.

Pour ce faire, vous devez réclamer un formulaire à votre mutuelle.

Complétez alors la partie qui vous concerne puis passez chez le président, Monsieur Jean-Benoit Collin, ou la secrétaire, Madame Marina Riga (0472/33.97.72 ou 0496/84.18.80) pour faire apposer le cachet du club.

Merci de virer le montant de la (des) cotisation(s) sur le compte BE97 8002 2067 2149 du Tennis Club Ouffet rue de Pair 4590 Warzée avec la mention « cotisation 2019 de né(e) en ... »

Pour une petite fête, vous pouvez louer la salle du tennis. S'adresser à Monsieur Pierre-Alexandre Cobut (0477/46.89.78 ou pa_cobut@hotmail.com) pour les conditions de location.

Tournoi officiel du 28 juin au 07 juillet 2019

Juge-arbitre M. Jacques FRANCOTTE

Inscription(s) avant le jeudi 27 juin exclusivement via
<http://www.aftnet.be/MyAFT/Competitions/Tournaments>

Pour tout renseignement concernant le club, consultez notre site web <http://tcouffet.blogspot.com>

INSCRIPTION(S) au club pour la saison 2019

NOM	Prénom	Né(e) le	GSM	E-mail

Rue et n°:

Code Postal et localité :

Téléphone fixe :

Si vous avez déjà été membre, ne complétez que ce qui a changé...

Inscription(s) aux Interclubs 2019 à faire parvenir au responsable interclubs, Monsieur Adrien DE WIT (0473/220171 ou dewit.adrien@skynet.be) au plus tard le jour de la réunion interclubs qui se tiendra au club-house le lundi 11 février 2019 à 20 H.

Nom	Prénom	Catégories (Voir tableau ci-dessous)			

Précisez si on peut compter sur vous comme effectif (E), occasionnel (O ⇨ dates à préciser) ou réserve (R, uniquement si on a besoin de vous ...)

Jeunes (JG ou JF)	
-9 : né(e)s en 2010 et après	-11 : né(e) en 2008 et 2009
-13 : né(e)s en 2006 et 2007	-15 : né(e)s en 2004 et 2005
-17 : né(e)s en 2002 et 2003	
Dames (D)	Messieurs (M)
D25 : 1994 et avant	M 35 : 1984 et avant
D35 : 1984 et avant	M45 : 1974 et avant
D45 : 1974 et avant	M55 : 1964 et avant
D55 : 1964 et avant	M65 : 1954 et avant

Dates des interclubs 2019... sauf erreur ou omission !

- ✓ Le samedi 27 avril, le mercredi 1^{er} mai et les samedis 4, 11 et 18 mai : Dames
- ✓ Le samedi 27 avril, le mercredi 1^{er} mai et les samedis 4, 11 et 18 mai : -17/-15/-13
- ✓ Les samedis 25 mai, 1 et 8 juin, le lundi 10 juin et les samedi 15 juin : -11/-9
- ✓ Le dimanche 28 avril et les dimanche 5, 12, 19 et 26 mai : Messieurs
- ✓ Les samedis 1, 8, 15, 22 et 29 juin : M 35 et M 45
- ✓ Les dimanches 2, 9, 16, 23 et 30 juin : D 25, D 35, D 45 et M 55
- ✓ Le mardi 23 et 30 avril et les mardis 7, 14 et 21 mai : D 55 et M 60
- ✓ Le jeudi 30 mai et les jeudis 6, 13, 20 et 27 juin : M 65
- ✓ Le vendredi 31 mai et les vendredis 7, 14, 21 et 28 juin : M 65 (uniquement en double)
- ✓ Les lundis 29 avril et 6, 13, 20 et 27 mai : M 70

NB : Pour participer aux interclubs, il faut être en règle de cotisation. Le CM n'est toujours pas obligatoire, mais il est toujours recommandé.

➤ **Téléservice du Condroz - Activités**

- ✓ Bar à soupe les mardis 5, 12, 19 et 26/02
- ✓ Après-midi tricot/crochet-jeux de société tous les mardis dès 13h30
- ✓ Voyage autour d'une fourchette jeudi 14/02 et jeudi 28/02.

Vous avez besoin de meubles : lits, salon, chaises, tables... rendez-nous une petite visite au Kursaal à Hamoir ! Horaire : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 13h00 à 16h00.

Le T.S.C. organise un voyage à la découverte du Jura du 27/04 au 1/05 pour toutes informations 0479/298118.

Permanence du Télé-Service du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 (sauf le jeudi) au 086/36.67.18.

➤ **Je cours pour ma forme – Reprise**



Je Cours Pour Ma Forme est un programme d'initiation à la course à pied. Hommes, femmes, jeunes, adultes ou seniors : tout le monde est le bienvenu !

Pas besoin d'être sportif !

Pas besoin de savoir courir !

La formation débute du niveau zéro ! Les séances se déroulent au rythme d'une, deux ou trois fois par semaine pendant trois mois.

Retour du groupe **0-5 km** et nouveau groupe de **10+** axé sur la **vitesse et le dénivelé !**

NOUVEAU CYCLE DE PRINTEMPS

Organisateur : Commune d'Ouffet

RDV : mardi 12 Mars 2019 à 19h00

Lieu : PATRO d'Ouffet

Cycles : 0-5, 5-10 et 10 +

Coût : 25 €

Infos : 0495/690797 ou Lionelwinkin@gmail.com

➤ **PCS Condroz – Ciné-Club Nandrin – Dessin animé : Coco**

Où : à l'Administration communale de Nandrin (place Ovide Musin, 1)

Quand : le mercredi 13 février 2019 à 14h00

Prix : 2,50€ par personne (goûter compris)

Les prochaines dates sont **les mercredis 08/05, 11/09, 11/12/2019.**

Le transport ne doit pas être un frein, n'hésitez pas à nous contacter. Nous trouverons une solution ensemble.

Les places sont limitées, inscrivez-vous auprès de Caroline Renwa au 085/27.44.64

Une initiative du CPAS et du Plan de Cohésion Sociale du Condroz avec le soutien de l'Administration communale de Nandrin.

➤ PCS Condroz – Repas de fin d'année

Nous vous souhaitons à toutes et tous une merveilleuse année, remplie de projets stimulants, d'entraide, de générosité et de convivialité.

Nul n'est sans savoir que, si cette période de l'année est parfois un cap bien difficile à vivre pour certains, elle est également l'occasion d'élan de solidarité et de superbes instants de partage entre tous.

Ce sont d'ailleurs ces valeurs qui ont encadré un de nos derniers projets réalisés en 2018 : le repas de fin d'année du PCS.

Nous tenions à revenir sur ce projet pour mettre en lumière et remercier toutes celles et ceux sans qui cet évènement n'aurait pas été possible. Dans cette liste non-exhaustive, tirons notre chapeau à nos généreux donateurs et partenaires, aux bénévoles pleins d'entrain, et aux participants souriants qui ont répondu en nombre !

Notre équipe se réjouit de remettre ça, à vos côtés, l'année prochaine !



La Royale Sainte-Cécile d'Ouffet

présente

Al' Doûce Sokète

comédie wallonne en trois actes de Georges Simonis
mise en scène par Christian Dewitte



Salle le d'Zy

rue Gommeray, 9
4557 FRAITURE

PAF

8€

février 2019

les 15-16-23 à 20h00 et le 24 à 15h00

réservations obligatoires Pol GILLET au 086-36 62 55 après 18h00

➤ **Modification de voirie – Cession d’une emprise de voirie de 30 m² rue Craway n°7**

Le Collège communal vous fait savoir qu’à la suite d’une demande de permis d’urbanisme **sur la parcelle C 235 C située rue Craway n° 7 à Ouffet section d’Ellemelle** et appartenant à Monsieur et Madame HEUZE-CHATELAIN, une emprise de voirie de 30 m² sera cédée à la Commune. Celle-ci est nécessaire afin d’adapter l’emprise du chemin au regard du permis d’urbanisme concerné.

Le dossier est porté à enquête publique du 5 février 2019 au 6 mars 2019 en application du décret relatif à la voirie communale du 06 février 2014, entré en vigueur le 01 avril 2014.

Les dossiers sont consultables au service communal d’urbanisme, rue du Village n° 3 à 4590 Ouffet, du lundi au vendredi, de 09 heures à 12 heures, le mercredi de 13 heures à 16 heures, le samedi de 10 heures à 12 heures.

Les explications techniques sont fournies par le service communal d’urbanisme, rue du Village n° 3 à 4590 Ouffet sur rendez-vous pris téléphoniquement au 086/36.61.36.

Tout tiers intéressé peut exprimer ses observations et réclamations, durant le délai d’enquête publique, par télécopie au 086/36.73.79, par courrier électronique à l’adresse suivante : commune@ouffet.be ou par courrier ordinaire adressé au Collège communal, rue du Village n° 3 à 4590 Ouffet.

A peine de nullité, les envois par courrier ordinaire ou télécopie doivent être datés et signés ; les envois par courrier électronique doivent être identifiés et datés.

Les observations et réclamations peuvent également être formulées oralement auprès de l’agent communal délégué, au service communal d’urbanisme, rue du Village n° 3 à 4590 Ouffet, le 6 mars 2019 à 15 heures.

